



# PROTOCOLE DE PRÉVENTION, DE REPÉRAGE ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

*Collège et internat de Wani - Houailou*



## I. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

Les situations d'intimidation et/ou de tension entre élèves peuvent déboucher sur du harcèlement.

Le harcèlement est une violence répétitive physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis. Le harcèlement scolaire est un délit depuis le 24 février 2022.

## II. RESPONSABILITÉ DU TRAITEMENT ET REPÉRAGE DES SITUATIONS

La **direction de l'établissement** est responsable de la mise en application et du pilotage du protocole de **repérage et de traitement** des situations. Le **repérage** est l'affaire de **tous** : personnels, élèves et familles, qu'il s'agisse d'un signalement déclaré ou d'une situation identifiée. On accordera une importance particulière aux signaux faibles dans la cour, à la cantine, dans les dortoirs et dans la classe. Les parents seront attentifs à la baisse d'appétit, de sommeil et de motivation pour l'école chez leur enfant.

### A. REPÉRAGE DES SITUATIONS

#### a. Outils de repérage

- **Harcèlomètre ("émotiomètre")** : Utilisé par l'équipe ressource pour informer les élèves sur son utilisation. Il est ensuite utilisé en vie de classe par le Professeur Principal (PP) et affiché dans la vie scolaire, en salle de permanence, au CDI, dans les salles de classe, l'internat, la cantine, les dortoirs et les carnets de correspondance (dès la rentrée 2026 pour les carnets).
- **Création de pictogrammes / émojis** : Ils indiquent les actions à prendre dans les situations d'intimidation, facilitant ainsi la communication et la réaction rapide.
- **Les élèves du collège disposeront de quatre endroits dans l'établissement et à l'internat où ils pourront déposer des signalements** (par exemple : au secrétariat et en vie scolaire, à l'internat filles à l'internat garçons). Les boîtes seront identifiées et permettront le recueil des faits sous forme de vignettes.

#### b. Modalités de repérage

- Sensibiliser les responsables légaux pour qu'ils informent le collège en cas de signaux inhabituels repérés à la maison (troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colère, somatisation anxieuse (maux de ventre par exemple)
- Vigilance de tous pour repérer des faits isolés mais répétés comme :
  - Incidents en classe, moqueries, petites brimades, conflits
  - Incidents signalés à la cantine, sur le trajet, à l'extérieur
  - Baisse des résultats scolaires
  - Déficit, baisse de l'attention de l'élève
  - Changement de comportement : agitation, colère, attitude provocante, isolement, repli sur soi....

Lorsqu'une situation d'intimidation est repérée :

1. **Une personne recueille l'information** et déclenche une alerte auprès de la CPE.
2. L'alerte (appel à la vigilance et retour des regards croisés) peut être transmise via un **"papillon Pronote"** et/ou un **mail aux professeurs**, ou par un **échange direct avec les surveillants** ou le **personnel de l'internat** lors des **réunions hebdomadaires avec la CPE**.

3. Le CPE centralise les informations, informe les équipes et le GOPR (Groupe d'Observation de Prévention des Ruptures) et croise les différents points de vue.  
✓ *Composition de l'équipe ressource 2025 : CPE, Directeur de l'Internat de Wani, Infirmière et Éducatrice référente de l'internat, Mmes ANTOINETTE, FISDIEPAS, KÉROURÉDAN*
4. Les éléments recueillis permettent à la CPE de **filtrer la situation** et, si nécessaire, de **demandeur une analyse approfondie par l'équipe ressource appelée « Arike Naê »**.

➔ **Objectif** : Assurer une prise en charge collective et collaborative rapide et efficace des situations signalées.

### III. MODALITES DU TRAITEMENT

#### TRAITEMENT D'UNE SITUATION CONFLICTUELLE

Lorsqu'une situation apparaît et/ou est détectée par un membre de la communauté éducative, l'essentiel est d'intervenir rapidement, sans minimiser le caractère de celle-ci.

La gestion de conflits s'organise de la manière suivante en utilisant la médiation.

- Entretien individuel avec chaque élève concerné
- Entretien avec l'ensemble des élèves concernés afin d'éclaircir la situation et de rétablir la communication entre eux
- Information aux familles dont l'objectif est de maintenir la co-éducation

Le but est d'observer le comportement des élèves, de les faire s'exprimer à tour de rôle enfin que les élèves définissent eux-mêmes la/les solution(s) à apporter.

*Si la situation le justifie, après concertation et analyse de l'équipe ressource « Arike Naê », il peut être appliqué la méthode de préoccupation partagée.*

#### TRAITEMENT D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT

Protocole « Méthode de Préoccupation Partagée :

- Echanger avec l'élève « victime »
- Echanger avec tous les élèves impliqués « intimidateurs » (environ 2 minutes) de façon individuelle
- Commencer la conversation par une phrase comme : « je m'inquiète pour tel élève... »
- Généralement, l'élève comprend de quoi il s'agit et explique les faits s'il en a connaissance.
- Revoir les élèves sur le même mode (individuel) le lendemain ou deux jours après (l'objectif est que les élèves se parlent entre eux sur le sujet, il y a donc une prise de conscience forte)
- Les rencontres individuelles à intervalles permettent de prendre contact (téléphone et/ou entretien) avec les familles
- Il est essentiel de tenir informer les membres du GOPR et les professeurs de la classe de l'avancement du traitement de la situation
- Recenser l'information dans « faits établissements » avec le chef d'établissement

*Si la situation le justifie : Mesure de réparation, de responsabilisation, punition, sanction dans le respect du Règlement Intérieur, (principe de l'égalité des fautes et des sanctions, la règle du non bis ni idem, le principe du contradictoire, le principe de personnalité, le principe de l'individualisation des sanctions et l'obligation de motivation)*

#### IV. SUIVI POST-ÉVÈNEMENT

Dans le cadre de la **liaison avec le GOPR**, les **situations repérées sont consignées dans un tableau** (chronologie et mise en œuvre) sous forme de compte-rendu adressé par mail.

#### V. PLAN DE PRÉVENTION

Le plan de prévention du collège vise à repérer, signaler et traiter les situations de violence et d'intimidation en impliquant toute la communauté éducative à travers les projets de bien-être, du projet innovant, du projet culturel et de l'ABMA et toutes actions en lien avec les préventions de toutes formes de violence.

 **Affichage obligatoire** : Le plan doit être visible dans les espaces stratégiques du collège (vie scolaire, CDI, salles des professeurs, internat).

 **Supports dédiés** : Un document de référence sera remis aux personnels et aux familles sous format papier et/ou numérique (site du collège, pronote, livret d'accueil).

 **Le groupe ressource sera renouvelé chaque année.**

Un bilan annuel sera présenté dans le cadre du CESCE et du Conseil d'Administration.

Houailou, le 25 mars 2025